

# DOSSIER

## Correspondance

JANVIER  
FÉVRIER  
2011

Conseil  
de la  
Jeunesse  
Catholique



### SOMMAIRE

LE VOLONTARIAT

PAGE 2

LA LOI

PAGE 4

LE PROFIL DU  
VOLONTAIRE

PAGE 6

LES ACTEURS

PAGE 8

2011 : AEV

PAGE 10

En Belgique, 17% de la population exerce régulièrement une activité volontaire. Autrement dit : 1,5 millions de personnes sont engagées ! À l'échelle européenne, cela représente cinquante millions de citoyens qui, chaque semaine, donnent de leur temps à des projets collectifs variés...

Animateurs en mouvements de jeunesse ou en plaines, participants ou organisateurs d'ateliers de solidarité, de montage vidéo ou de sensibilisation à la participation citoyenne et militante, atelier conte en maison de repos et en hôpital, jeu de rôle grandeur nature... Il y a une foule d'activités où l'on s'investit en tant que bénévoles !

# LE VOLONTARIAT



Dans la loi, le terme « bénévole » a été remplacé dans le texte final par les termes « volontaires » et « volontariat ». Ce changement de terminologie a pour mérite, d'un point de vue juridique, d'établir une meilleure distinction entre les bénévoles. En effet, si un travailleur volontaire doit être considéré comme un travailleur bénévole, tous les travailleurs bénévoles ne peuvent, au sens de la loi relative aux droits des volontaires, être considérés comme des volontaires.

La loi définit une organisation comme une structure en dehors du cadre familial ou privé, c'est-à-dire un groupe de personnes qui s'associent alors qu'en principe elles n'ont pas de rapports entre elles. Cette définition est large, mais le point commun crucial des organisations, c'est qu'elles n'essaient pas de faire du profit : elles sont sans but lucratif. Exemples d'organisation: ASBL, hôpitaux, CPAS...

La loi du 03/07/2005, place un cadre juridique autour du volontariat. Elle définit le volontaire comme : « *quelqu'un qui exerce une activité sans rétribution, ni obligation, au profit d'autres personnes ou de la collectivité, en dehors du contexte normal de travail et dans une organisation* ».

Cette loi prévoit également un ensemble de dispositions se rapportant aux conditions du volontariat : information, assurances, défraiements, responsabilité civile et quatre réglementations relatives aux allocataires sociaux.

## HISTORIQUE DU VOLONTARIAT EN BELGIQUE

### 1970-1980

C'est le grand boum associatif. En réaction aux « 30 glorieuses » (période de forte croissance économique entre 1945 et 1973), qui ont mis en avant la consommation, l'aspect sociétal prend de l'importance. Le nombre d'associations explose.

### 1989

A cette date le dynamisme associatif est pour la première fois traduit en emplois : on estime à 68.000 postes en Wallonie et 290.000 en Belgique.

### 1995-1996

On estime que sur 100 ASBL enregistrées **40 sont sans activité et 60 sont en activité (20 ont des emplois rémunérés et 40 fonctionnent uniquement avec des bénévoles)**. Ce bénévolat en ASBL équivaut à 64.000 équivalent temps plein (ETP) en Wallonie et 223.000 ETP en Belgique

### 2000

Suite à l'année internationale du bénévolat, la Belgique est la première nation au monde à imposer un traitement statistique du secteur associatif par le monde financier, via la Banque nationale.



## QUELQUES CHIFFRES

Grâce au traitement statistique du secteur associatif, nous pouvons dire qu'en 2010, il y avait 185.000 ASBL, dont un tiers fonctionne exclusivement avec du bénévolat. Sans compter les nombreuses associations de fait qui fonctionnent également avec uniquement des volontaires !

Le secteur associatif représente 370.000 emplois, soit 10,5 % de l'emploi salarié en Belgique. C'est plus que le secteur de la finance, le secteur des transports et tout juste moins que la construction. Les trois principaux secteurs de l'associatif où le bénévolat est installé sont la culture, le sport et les loisirs.



Le non-marchand te passionne ? Tu as envie d'en faire ton métier ? **L'ULG a créé un master en gestion des entreprises sociales.** Ce qui prouve bien que le non-marchand constitue un secteur à part entière, distinct et spécifique.

## LE VOLONTARIAT TUE-T-IL L'EMPLOI ?

Pour les économistes il existe 2 secteurs d'activité :

- L'Économique privé qui génère de l'argent ;
- L'État qui organise la redistribution.

Cette vision simpliste de la société doit être complétée en intégrant le secteur associatif, notamment bénévole. En effet, il est aussi producteur de richesse tout en étant consommateur des produits de la redistribution. Comme l'associatif est le troisième secteur reconnu, on l'appelle aussi le tiers secteur.

Par les emplois qu'il génère et les richesses qu'il produit, il vit en symbiose avec le secteur économique privé et l'État. Et pas au crochet de l'économie, comme on l'entend parfois...

De ce fait, le volontariat et l'emploi sont donc complémentaires ! Le bénévole ne fait jamais le travail d'un salarié. De plus, comme nous l'avons vu, le dynamisme associatif crée de l'emploi.

## QUE FAIS-TU ?

Je coordonne une session de formations d'animateurs pour le Patro. Je forme également des formateurs Patro, participe aux discussions ayant trait à la formation au Patro (via la Commission Formation) et m'occupe de soutien aux patros locaux. Enfin, je représente la Commission Formation à l'Assemblée Pédagogique du Patro.

## QU'EST CE QUI TE PLAÎT DANS CES ACTIVITÉS ?

L'échange avec les autres membres, le partage des connaissances lors des formations. La confrontation avec d'autres réalités est également très intéressante. L'apprentissage de nouvelles compétences (psycho, relationnel, gestion humaine). Les rencontres avec les différents membres du Patro et d'autres OJ sont aussi très intéressantes. La réalisation de projets au sein du Patro me plaît également beaucoup.

# LE VOLONTARIAT

# LA LOI RELATIVE AUX DROITS

Le volontariat, tel que défini dans la loi, possède cinq caractéristiques :

- L'ACTIVITÉ EST EXERCÉE **SANS RÉTRIBUTION**

Le volontaire ne perçoit aucune rémunération, sous quelque forme que ce soit. Mais il peut être dédommagé pour les frais qu'il a supporté pour réaliser l'activité (30,22 EUR par jour et de 1.208,72 EUR par an).

- L'ACTIVITÉ RÉSULTE D'UNE **DÉMARCHE VOLONTAIRE**

Les stages, les peines alternatives ou les prestations éducatives ou philanthropiques ne sont pas du volontariat.

- L'ACTIVITÉ EST **ORGANISÉE PAR UNE ORGANISATION SANS BUT LUCRATIF**

C'est-à-dire hors du cercle familial et dans une organisation structurée avec plusieurs personnes.

- L'ACTIVITÉ EST **RÉALISÉE AU PROFIT D'AUTRUI**

Les « simples participants » à l'activité de l'association ne sont pas des volontaires.

- L'ACTIVITÉ NE SE PRATIQUE **PAS EN MARGE D'UNE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE DANS LA MÊME INSTITUTION**

Ceci afin d'éviter que l'on puisse abuser du volontariat comme alternative au travail rémunéré. Si la prestation est totalement étrangère aux prestations en tant que travailleur, elle pourra être considérée comme une activité de volontariat entrant dans le champ d'application de la loi.



## CARTE IDENTITE

**VOLONTAIRE  
VOLONT'R**

**NOM, PRÉNOM**

Stoquart  
Stéphanie

**AGE :** 33 ans

**PROFESSION**

Maman au foyer

**C'EST QUOI POUR TOI LE VOLONTARIAT ?**

Le volontariat c'est simplement offrir quelques heures de son temps à des personnes âgées, hospitalisées, handicapées...

# DES VOLONTAIRES

Les personnes qui satisfont à ces cinq caractéristiques sont des « volontaires » au sens de la loi du 3 juillet 2005. Elles pourront bénéficier des diverses dispositions de la loi :

## 1. L'OBLIGATION D'INFORMATION

Les organisations ont l'obligation de communiquer aux volontaires :

- La finalité de l'organisation ;
- Le statut juridique de l'organisation ;
- Le fait que l'organisation ait une assurance couvrant la responsabilité civile des volontaires.
- La nature et des cas dans lesquels l'indemnité est versée ;
- L'éventualité du respect du secret professionnel.

## 2. LA RESPONSABILITÉ DU VOLONTAIRE

L'organisation assume la charge des dommages causés par son volontaire, sauf s'il a commis une faute grave.

## 3. L'ASSURANCE VOLONTARIAT

Les organisations doivent souscrire une assurance qui couvre la responsabilité extra-contractuelle de l'organisation. Les petites associations de fait n'ont donc pas l'obligation de souscrire une telle assurance. Une assurance gratuite peut être obtenue via les Provinces.

## CHAMP D'APPLICATION DE LA LOI



La loi s'applique sur le **territoire belge** mais aussi à **l'étranger** si le volontaire a sa résidence en Belgique (p. ex., un animateur d'un groupe de jeunes qui, au cours des vacances d'été, accompagne ces jeunes dans un voyage à l'étranger).

La loi n'établit pas une distinction en fonction de **l'âge**. Elle s'applique donc aux majeurs et aux mineurs d'âge.

De manière générale, les bénéficiaires d'une allocation sociale peuvent prêter du volontariat, pour autant qu'ils les **déclarent préalablement à l'organisme qui leur verse cette allocation**.

### QUE FAIS-TU ?

Recevoir toute personne qui se présente à l'entrée de l'hôpital de jour et l'orienter vers l'unité de soins où il est attendu. Ecouter, accompagner, dialoguer avec le patient et son entourage (lui apporter de l'eau, du café, ... en cours de journée cela permet aussi d'être à son écoute).

### QU'EST CE QUI TE PLAÎT DANS CES ACTIVITÉS ?

Mon volontariat m'apporte un contact, un échange et, par-là, un enrichissement personnel. Lié à un désir de m'impliquer dans la société, mon volontariat me permet de découvrir d'autres réalités sociales.



# LE PROFIL DU VOLONTAIRE

Il y a autant de types d'engagements qu'il existe de volontaires. Il n'existe donc pas de profil-type du jeune volontaire. Cependant, afin de les identifier et de mieux les valoriser, il est possible de dresser un portrait statistique.

En voici les grandes composantes :

Les trois quarts des volontaires en organisation de jeunesse **sont étudiants ou jeunes travailleurs**. Vers 23-24 ans, ils quittent leur investissement en OJ. On peut supposer que cela est dû à un engagement plus important dans la vie familiale, dans la vie professionnelle ou encore dans d'autres milieux associatifs.

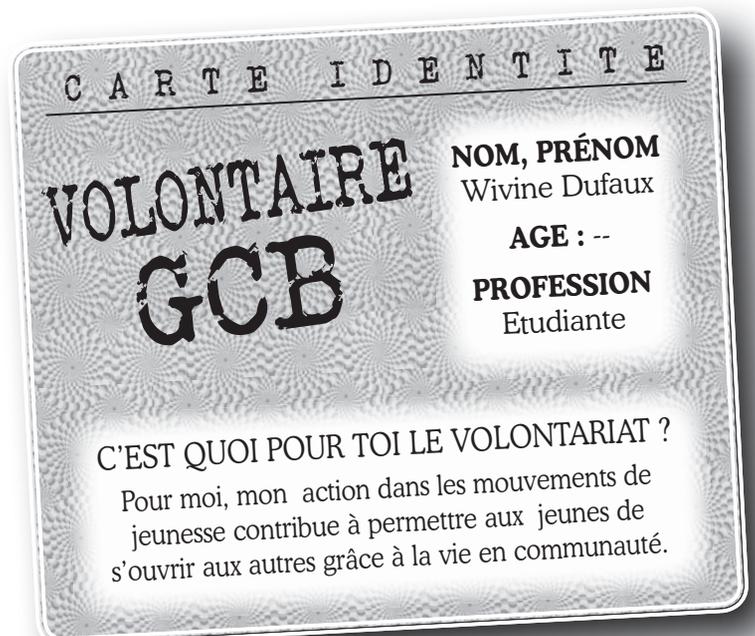
**Il y a peu de demandeurs d'emploi.** Les volontaires sont donc des personnes qui peuvent se permettre de s'investir bénévolement... Ce constat nous pose question : Est-ce à cause d'un problème de ressources que le jeune chômeur ne s'engage pas ? Ou à cause d'un réseau social plus restreint ? Ou encore à cause des politiques d'activation et par peur des sanctions de l'ONEM ?

Pourtant, à côté de ce constat, certaines OJ, notamment au sein du CJC sont composées en grande majorité de jeunes en recherche d'emploi.

Le **temps consacré** au volontariat **n'est pas proportionnel au temps disponible**. Ainsi, ce sont souvent les personnes les plus actives, y compris professionnellement qui acceptent de combiner travail et responsabilités bénévoles. Ils prestent en moyenne cinq heures par semaine. De plus, les volontaires sont souvent **multi** ou **pluri-engagés**, c'est-à-dire qu'ils combinent plusieurs engagements simultanément ou consécutivement dans le temps.

Les jeunes bénévoles se placent dans une logique de **don contre don** (recevoir et donner en retour) plutôt que dans une logique de service (j'offre quelque chose à quelqu'un et il me paie en retour). Ce contre don peut s'exprimer de plusieurs manières mais revêt généralement une forme immatérielle : les jeunes attendent de la reconnaissance, un épanouissement personnel, l'acquisition de compétences et de savoir-être, etc. Il faut savoir que l'investissement en temps des volontaires représente 2,5 fois son équivalent en don d'argent !

Le portrait statistique du jeune volontaire que nous dressons, bat en brèche le stéréotype d'une jeunesse désinvestie, sans futur ni ambition sociétale. Les raisons qui les poussent à s'engager montrent qu'ils cherchent une place dans la société et pas n'importe laquelle ! Celle d'un jeune qui porte des valeurs et qui veut donner du sens à ses actions, personnelles ou collectives. Une vie avec plus de sens... et moins d'économique !



## POURQUOI S'INVESTIR ?

L'engagement est une valeur. Au travers d'actions qui ont du sens, le volontariat permet de construire ensemble et gratuitement du bien-être pour tous. Il est porteur de valeurs qui vont à l'encontre de celles portées par le capitalisme. De ce fait, il est important de pouvoir parler avec les jeunes de leurs investissements volontaires, car bien souvent, ils ne se rendent pas compte qu'ils sont volontaires.

Au départ, le jeune s'engage essentiellement en quête de relations (partage, rencontres, échanges, ambiance, bonne humeur et convivialité). Une bonne intégration dans le groupe et un épanouissement personnel au sein de celui-ci assureront la participation du jeune aux projets mis sur pied. Ex : les jeunes ayant vécu 12 années en tant qu'animés dans une structure et qui vont devenir animateurs. Ils ne se disent pas vraiment « Ah! Je vais devenir volontaire! »

De plus, le jeune a besoin de se sentir utile, de donner du sens à ses actions, de trouver sa place dans la société. Il s'investira donc dans des actions qui ont du sens pour lui et en accord avec ses valeurs personnelles. Ils cherchent des investissements qui peuvent les conduire à se dépasser physiquement, mentalement, à créer du lien avec d'autres personnes, à acquérir de nouvelles compétences, de nouveaux savoir-faire, savoir être, voir améliorer son intégration socio-professionnelle.

Sans doute cherchera-t-il la reconnaissance de cet investissement auprès de ses pairs, de sa structure et de son O.J. Au regard de ces différents éléments, il nous semble donc important de pouvoir accompagner ce volontaire dans ses démarches, ses actions.

### QUE FAIS-TU ?

Je suis animatrice Guide Horizon aux GCB, c'est à dire des filles de 15 à 17 ans.

### QU'EST CE QUI TE PLAÎT DANS CES ACTIVITÉS?

Ce qui me plaît c'est que cet engagement m'a permis d'avoir un plus grand sens des responsabilités et plus de confiance en moi.





Une série d'acteurs institutionnels se sont formalisés autour du volontariat. Si leurs fonctionnements et leurs angles d'approches sont différents, leur but est commun : travailler au service du volontariat.

## LA PLATE-FORME FRANCOPHONE DU VOLONTARIAT

La PfV est une initiative de la société civile, fondée en 2002 au niveau de la Communauté française. Des organisations se sont réunies en plate-forme pour :

- Faciliter et promouvoir la reconnaissance de l'action bénévole au sein des associations ;
- Réfléchir, agir et produire des documents sur la thématique du volontariat ;
- Peser sur les décisions qui concernent le volontariat en Communauté française.

L'Assemblée Générale de la plate-forme est composée de 25 (con)fédérations qui représentent le secteur socio-culturel, notamment de Caritas, la Mutualité Chrétienne, la Mutualité Socialiste, l'Enseignement Catholique, la Ligue des Familles, le Conseil de la Jeunesse... et bien sûr le CJC.

## CONSEIL SUPÉRIEUR DES VOLONTAIRES

Le C.S.V. est un organe consultatif fédéral créé en 2002, compétent sur toutes les questions relatives au volontariat et aux questions des volontaires. Il dépend du Ministère des Affaires sociales. Il a pour objectif de :

- Collecter, systématiser et analyser les informations relatives aux volontaires et au volontariat ;
- Examiner les problèmes spécifiques au volontariat ;
- Promouvoir la reconnaissance de l'action bénévole au sein des associations.

Il est composé paritairement de francophones et de néerlandophones.

## L'ASSOCIATION POUR LE VOLONTAIRE

L'AV est une ASBL qui promeut le volontariat et offre des services, notamment de placement sur le terrain.

## CENTRE EUROPÉEN DU VOLONTARIAT

Le Centre Européen du Volontariat regroupe 80 conseils nationaux et régionaux européens. Il défend l'intérêt de ses membres et sert de forum de discussion des préoccupations des organisations.



# DU VOLONTARIAT

## VOLONTARIAT : UNE OPTION FONDAMENTALE

Les options fondamentales du CJC constituent les valeurs qui sous-tendent l'action du CJC. Il y en a sept. La première d'entre elles concerne le volontariat :

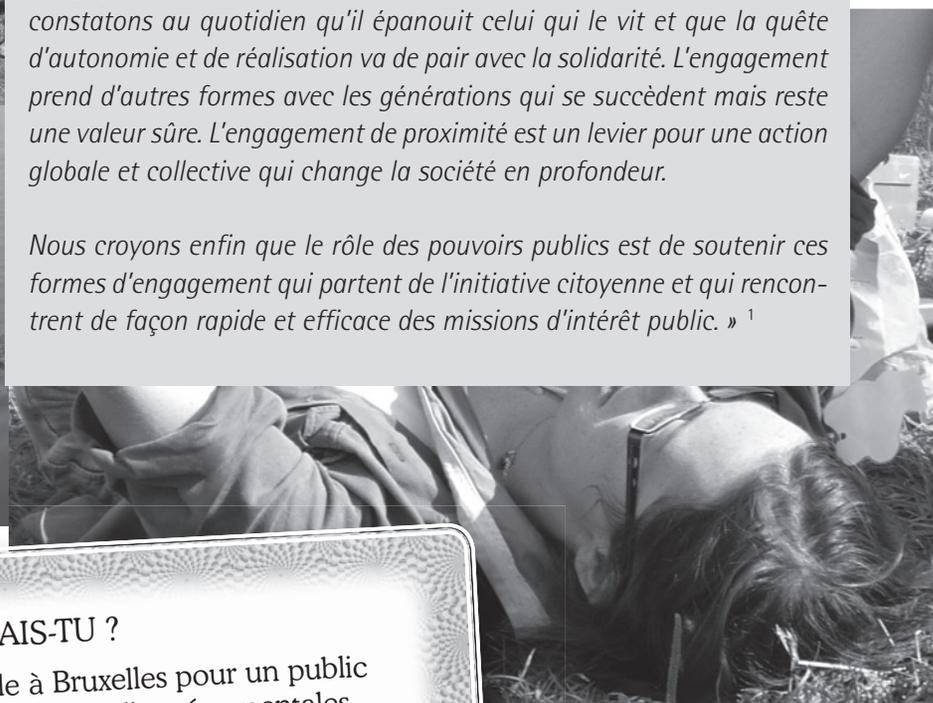
*« Encourager l'engagement volontaire et bénévole.*

*Nous pensons que la vie associative est une façon de construire la démocratie au quotidien, en proposant au citoyen de prendre une part active dans un projet de société qui dépasse l'individu.*

*Nous sommes des associations volontaires, misant sur l'engagement volontaire et bénévole des jeunes. C'est une valeur que nous estimons fondamentale et nous croyons à l'importance de la promouvoir dans notre société.*

*L'engagement volontaire évolue au même rythme que la société. Nous constatons au quotidien qu'il épanouit celui qui le vit et que la quête d'autonomie et de réalisation va de pair avec la solidarité. L'engagement prend d'autres formes avec les générations qui se succèdent mais reste une valeur sûre. L'engagement de proximité est un levier pour une action globale et collective qui change la société en profondeur.*

*Nous croyons enfin que le rôle des pouvoirs publics est de soutenir ces formes d'engagement qui partent de l'initiative citoyenne et qui rencontrent de façon rapide et efficace des missions d'intérêt public. »<sup>1</sup>*



### QUE FAIS-TU ?

Je suis animatrice bénévole à Bruxelles pour un public mixte de personnes valides et handicapées mentales. J'organise les activités, et je mène une réflexion pour réactualiser et préciser la manière dont les activités contribuent au projet d'intégration.

### QU'EST CE QUI TE PLAÎT DANS CES ACTIVITÉS ?

Mon action contribue à se faire rencontrer personnes valides et moins valides, tout en s'amusant.

# POURQUOI 2011 EST L'ANNEE EUROPEENNE DU BENEVOLAT ?



En l'honneur du dixième anniversaire de l'Année Internationale du Bénévolat/Volontariat, la Commission Européenne a déclaré l'année 2011 « Année européenne du bénévolat/volontariat ». Cette décision est l'aboutissement de deux ans d'une campagne très active menée, notamment par le CEV (Centre Européen du Volontariat).

L'Année européenne poursuit les objectifs suivants:

- 1 Œuvrer à la mise en place d'un cadre propice au volontariat dans l'UE ;
- 2 Donner des moyens d'agir aux organisateurs d'activités de volontariat pour améliorer la qualité de ces dernières ;
- 3 Obtenir une reconnaissance des capacités et des compétences acquises dans le cadre du volontariat ;
- 4 Sensibiliser l'opinion publique à la valeur et à l'importance du volontariat.

## DES ACTIONS

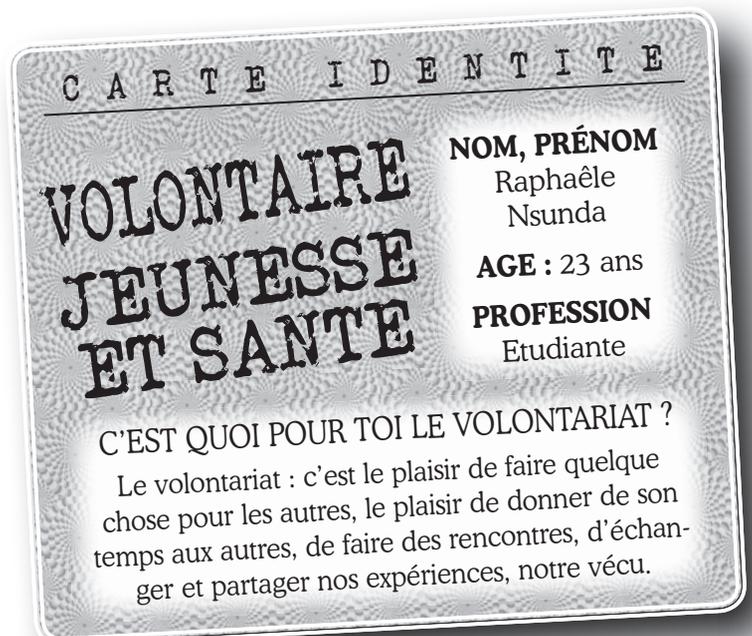
Les acteurs du Volontariat ont mis les petits plats dans les grands pour faire de cette année, l'année de tous les volontaires Belges ! Voici un aperçu du programme d'activités de l'année :

### 6 DÉCEMBRE 2010

Séminaire européen : « Le volontariat comme moyen d'autonomisation et d'inclusion sociale - Un pont entre les années européennes 2010 et 2011 ».

### 9 DÉCEMBRE 2010

Occupation de la tente européenne par les organisations francophones occupant des bénévoles (photos).



12 JANVIER 2011

la Plate-forme Francophone du Volontariat lancera sa campagne de sensibilisation autour du volontariat, à Namur. Cette journée se déroulera en deux temps : une conférence de presse et l'inauguration officielle de « l'expo 52 visages ».

4 FÉVRIER 2011

Troisième édition du salon du volontariat à Liège à l'abbaye Saint-Laurent.

MAI

Colloque fédéral : la Plate-forme Francophone du Volontariat organisera, conjointement avec son homologue néerlandophone, un colloque fédéral portant sur : la problématique liée à l'évolution des formes d'engagement qui « nous » conduit, secteur associatif non marchand, à devoir nous interroger sur nos modes opérationnels, notamment en matière de recrutement, d'accueil des volontaires, d'accompagnement et de reconnaissance du fait volontaire, en tenant compte de l'environnement.

5 DÉCEMBRE 2011

Journée Internationale des Volontaires : l'ONU proclama en 2001, la date du 5 décembre: journée internationale des volontaires. Bonne fête à tous les volontaires !

DÉCEMBRE

Colloque francophone autour du regard posé par les médias sur l'associatif et l'engagement volontaire dans la société : actions médiatiques et engagements volontaires, même combats ? Les deux font-ils la paire ? La Plate-forme Francophone du Volontariat organisera un moment à la fois formel et festif avec tous les acteurs pour clôturer cette année européenne du volontariat.

# LE VOLONTARIAT

## L'EXPO 52 VISAGES

L'action phare de la campagne de sensibilisation tournée vers le grand public de la Plate-forme Francophone du Volontariat est une exposition itinérante. De janvier à décembre 2011, celle-ci s'arrêtera dans divers espaces publics au sein de la Communauté française Wallonie Bruxelles. Elle met en scène 52 portraits de volontaires, qui illustrent les différentes formes de volontariat présentes dans les divers secteurs d'activités de la vie associative. Parmi les organisations du CJC : l'asbl Jeune et Citoyen, les Guides, le Patro, Volont'R, Jeunesse et Santé et Gratte sont représentés.

Cette exposition est aussi déclinée en reportages TV qui seront diffusés sur les chaînes locales tout au long de l'année, ainsi que dans des suppléments mensuels de la Libre Belgique.

Si vous avez un événement qui amène du monde et que vous souhaitez accueillir cette expo, prenez contact avec la PfV !

► Ce n'est pas tout, restez attentifs à ce qui se fera via l'agenda du CJC ...

### QUE FAIS-TU ?

Je suis animatrice d'enfants à Jeunesse et Santé depuis 2004 et responsable de camps depuis cette année. Je dirige également la cellule chorale mise sur pied à la régionale de J&S Namur ce qui me permet de partager ma passion de la musique.

### QU'EST CE QUI TE PLAÎT DANS CES ACTIVITÉS ?

La rencontre, le partage, procurer des bons moments, la joie aux enfants, leur donner le sourire !

## LE VOLONTARIAT C'EST

- Un espace de gratuité : où la civilisation, la société, et le vivre ensemble, prend le pas sur le marché et le tout économique ;
- Un espace pour les questions de sens : à travers le questionnement sur le volontariat et les raisons qui poussent les citoyens à en faire, se pose inévitablement la question du sens de la vie dans une société comme la nôtre ;
- Un espace de socialisation volontaire : c'est un des rares endroits où l'on se rend volontairement, pour faire des rencontres ! Contrairement à l'école, au travail, aux transports en commun... c'est un endroit où l'on peut exprimer sa solidarité ;
- Un espace de rémunération différencié : où l'important n'est pas l'argent que je reçois, mais bien les rencontres, l'épanouissement personnel, la solidarité que je peux vivre.
- Un espace pour réapprendre le sens de l'intérêt collectif en l'expérimentant dans les associations !

## RÉFÉRENCES

- Loi sur le volontariat du 03/07/2005 ;
- <http://www.levolontariat.be/>
- <http://www.provincedeliege.be/volontariat/social/sites/provincedeliege.be/volontariat-social/files/brochures/M%C3%A9mento%202009.pdf>

## CE DOSSIER À ÉTÉ RÉALISÉ PAR

Christophe Cocu, Débora Ghislain, Celia Deshayes et Média Animation.

# LE VOLONTARIAT



# DOSSIER

## Correspondance

JANVIER  
FÉVRIER  
2011



### SOMMAIRE

LE VOLONTARIAT

PAGE 2

LA LOI

PAGE 4

LE PROFIL DU  
VOLONTAIRE

PAGE 6

LES ACTEURS

PAGE 8

2011 : AEV

PAGE 10

En Belgique, 17% de la population exerce régulièrement une activité volontaire. Autrement dit : 1,5 millions de personnes sont engagées ! À l'échelle européenne, cela représente cinquante millions de citoyens qui, chaque semaine, donnent de leur temps à des projets collectifs variés...

Animateurs en mouvements de jeunesse ou en plaines, participants ou organisateurs d'ateliers de solidarité, de montage vidéo ou de sensibilisation à la participation citoyenne et militante, atelier conte en maison de repos et en hôpital, jeu de rôle grandeur nature... Il y a une foule d'activités où l'on s'investit en tant que bénévoles !